



Entretien préalable-Licenciement inaptitude totale

Par Ellie

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir si l'on est obligé d'être présent à un entretien préalable de licenciement pour inaptitude totale ?..
Surtout si l'état de santé ne le permet pas.

Il me semble que ce n'est pas obligatoire et que la procédure se poursuit, mais si quelqu'un peut me confirmer.

Je vous en remercie par avance

Cdlt

Par ESP

Bonjour

Si vous ne vous rendez pas à l'entretien préalable, la procédure de licenciement pour inaptitude va se poursuivre. La procédure continue comme si vous étiez venus.

Personnellement, je vous conseille d'y assister en vous faisant épauler par un conseiller du salarié... (liste sur le site de la DIRECCTE)

Par Ellie

Bonjour,

Je vous remercie pour cette réponse rapide.

Bien Cdlt.